

Séance ordinaire du 29 août 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-neuf août deux mille vingt-trois à neuf heures treize, par visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, Édith Bellemare, assistante-greffière, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-07-43

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 29 août 2023.

CE-2023-07-44

Besoins de main-d'œuvre à la Direction des communications

[Document d'aide à la décision GCH-2023-094](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des communications, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-094, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-07-45

Contrat de travail au poste de consultant à la vie communautaire à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision GCH-2023-097](#)

Il est résolu de conclure le contrat de travail au poste de consultant à la vie communautaire à la Direction de la vie communautaire à intervenir avec monsieur René Tremblay et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat de travail.

CE-2023-07-46

Dépôt de listes des embauches et mouvements de main-d'œuvre pour les mois de mai, juin et juillet 2023

[Document d'aide à la décision GCH-2023-098](#)

Les listes des embauches et mouvements de main-d'œuvre pour les mois de mai, juin et juillet 2023 sont déposées, à titre d'information.

CE-2023-07-47**Besoin de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire**

[Document d'aide à la décision GCH-2023-100](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-100, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2023-07-48**Embauche d'un contremaître à l'approvisionnement à la Direction de l'approvisionnement**

[Document d'aide à la décision GCH-2023-101](#)

Il est résolu d'embaucher monsieur Dan Turcotte à titre de contremaître à l'approvisionnement à la Direction de l'approvisionnement, poste de cadre régulier à temps complet de classe 3 à l'échelon 10, et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville*.

CE-2023-07-49**Embauche d'un contremaître à l'entretien des infrastructures à la Direction de l'entretien des infrastructures**

[Document d'aide à la décision GCH-2023-102](#)

Il est résolu d'embaucher monsieur Dany Larochelle à titre de contremaître à l'entretien des infrastructures à la Direction de l'entretien des infrastructures, poste de cadre contractuel de classe 3 et à l'échelon 8, et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville*.

CE-2023-07-50**Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision GRE-2023-030](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière aux organismes de la communauté, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-030, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-07-51**Dépôt du procès-verbal des réunions du comité sur la gestion des matières résiduelles tenues le 31 janvier 2023 et le 28 mars 2023**

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2023-007](#)

Le procès-verbal des réunions du comité sur la gestion des matières résiduelles tenues le 31 janvier 2023 et le 28 mars 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2023-07-52

Financement de la dépense relative aux études préliminaires de nature géotechnique, environnementale et écologique pour la réalisation des plans et devis, ainsi que le certificat d'autorisation gouvernementale du projet de prolongement du chemin Méthot (secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2023-006](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux études préliminaires de nature géotechnique, environnementale et écologique pour la réalisation des plans et devis, ainsi que le certificat d'autorisation gouvernementale du projet de prolongement du chemin Méthot (secteur Saint-Nicolas), au montant maximum de 15 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-20-71.

CE-2023-07-53

Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux du réaménagement extérieur à l'hôtel de ville (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-002](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux du réaménagement extérieur à l'hôtel de ville (secteur Saint-Romuald), au montant maximum de 21 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-75.

CE-2023-07-54

Demande de crédit additionnel et financement de la dépense relative à l'acquisition d'un véhicule

[Document d'aide à la décision DEI-EM-2023-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder un crédit additionnel équivalant au montant reçu de l'assureur pour la perte d'un véhicule (unité 22-043), telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision DEI-EM-2023-003, et ce, pour la dépense relative au remplacement de ce véhicule, ainsi que de financer la dépense relative à l'acquisition d'un véhicule de remplacement, au montant maximum de 6 890 \$, à même la réserve financière pour assumer les franchises et les rétentions prévues aux contrats d'assurance.

CE-2023-07-55

Demande de crédit additionnel et financement de la dépense relative à l'acquisition d'un véhicule

[Document d'aide à la décision DEI-EM-2023-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder un crédit additionnel équivalant au montant reçu de l'assureur pour la perte d'un véhicule (unité 20-128), telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision DEI-EM-2023-004, et ce, pour la dépense relative au remplacement de ce véhicule, ainsi que de financer la dépense relative à l'acquisition d'un véhicule de remplacement, au montant maximum de 13 305 \$, à même la réserve financière pour assumer les franchises et les rétentions prévues aux contrats d'assurance.

CE-2023-07-56

Financement de la dépense additionnelle relative au projet d'amélioration et de remplacement de l'éclairage public, de réfection et d'ajout de glissières de sécurité et d'ajout de poteaux incendie et de rénovation et de remplacement d'équipements de service pour les terrains de balle

[Document d'aide à la décision DEI-PST-2023-005](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative au projet d'amélioration et de remplacement de l'éclairage public, au montant maximum de 300 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-77.

Il est également résolu de financer la dépense additionnelle relative au projet de réfection et d'ajout de glissières de sécurité, au montant maximum de 100 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-20-71.

Il est enfin résolu de financer la dépense additionnelle relative au projet d'ajout de poteaux incendie et de rénovation et de remplacement d'équipements de service pour les terrains de balle, au montant maximum de 230 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-74.

CE-2023-07-57

Choix des nommées ou nommés et de la lauréate ou du lauréat du *Prix Ville de Lévis 2023* dans le cadre du gala des *Prix d'excellence des arts et de la culture* de Culture capitale nationale et Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-012

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'entériner la proposition des membres de la commission consultative de la culture concernant le choix des nommées ou nommés et de la lauréate ou du lauréat du *Prix Ville de Lévis 2023* des *Prix d'excellence des arts et de la culture* de Culture capitale nationale et Chaudière-Appalaches, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-012.

CE-2023-07-58

Demande de renouvellement de l'agrément des archives privées auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et désignation d'une représentante

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-015](#)

Il est résolu d'autoriser la demande de renouvellement d'agrément des archives privées auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et de désigner la chef du Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire à titre de représentante de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-07-59

Modification de la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire »

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution

CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire », par le remplacement à l’alinéa, du membre madame « Nancy Charland » par celui de monsieur « Benoît Poirier », directeur du développement social de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, à titre de représentant du domaine philanthropique.

CE-2023-07-60

Demande de crédit additionnel et aide financière à Le Filon

[Document d’aide à la décision DVC-DSC-2023-028](#)

Il est résolu d’accorder un crédit additionnel au montant de 278\$, tel qu’il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-DCS-2023-028, et d’accorder une aide financière de 278\$ à Le Filon, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-07-61

Entente de versement d’une aide financière et de collaboration à intervenir avec Excellence sportive Québec-Lévis

[Document d’aide à la décision DVC-SPO-2023-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l’entente de versement d’une aide financière et de collaboration à intervenir avec Excellence sportive Québec-Lévis, telle qu’elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-016, et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-07-62

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d’aide à la décision DVC-SPO-2023-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’accorder aux organismes de la communauté l’aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-017, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-07-63

Adoption du Règlement décrétant un emprunt de 6 900 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d’aide à la décision FIN-2023-039-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville:

- de se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l’article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;
- d’adopter le Règlement décrétant un emprunt de 6 900 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu’il est joint en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2023-039-R-2. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n’excédant pas la somme de 6 900 000 \$, d’un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d’une

portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CE-2023-07-64

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés et employées de la Ville de Lévis (21190)

[Document d'aide à la décision FIN-2023-040](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner monsieur Frédéric Moisan, à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés et employées de la Ville de Lévis (21190), pour un mandat de trois ans.

CE-2023-07-65

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie des lots 2 845 624, 2 845 629 et 2 845 632 du cadastre du Québec (plusieurs usages de nature commerciale) et pour le maintien des usages autorisés par la décision 418271 de cette commission sur une partie du lot 2 845 629 de ce cadastre (situé au 5, chemin Craig, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-054](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie des lots 2 845 624, 2 845 629 et 2 845 632 du cadastre du Québec (plusieurs usages de nature commerciale, mentionnés à la demande d'usages complémentaires à l'agriculture, situé au 5, chemin Craig, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-054.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour le maintien des usages autorisés par la décision 418271 de cette commission, sur une superficie approximative de 1,08 hectare, correspondant à une partie du lot 2 845 629 de ce cadastre (situé au 5, chemin Craig, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

CE-2023-07-66

Adoption du Règlement RV-2023-33-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage complémentaire autorisé aux usages agricoles)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-063](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2023-33-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement

adopté par la résolution CV-2023-03-03.

CE-2023-07-67

Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages C4, commerce au détail et service de proximité pour les véhicules, dans la zone C1563, à proximité de l'intersection du chemin de Charny et de l'avenue de la Rotonde, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-074](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement dont l'objet est de permettre l'ajout du groupe d'usages C4, commerce au détail et service de proximité pour les véhicules, dans la zone C1563 (à proximité de l'intersection du chemin de Charny et de l'avenue de la Rotonde, secteur Charny), et ce, pour les motifs principaux suivants :

- dans sa forme actuelle, l'immeuble présente de nombreuses situations non conformes à la réglementation municipale;
 - l'opportunité d'ajouter l'usage souhaité n'a pas été démontrée.
-

CE-2023-07-68

Adoption du Règlement RV-2023-33-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (suppression de l'article « *Terrasse saisonnière* » et modifications d'articles sur les constructions accessoires et sur les usages complémentaires afin d'encourager l'aménagement de terrasses pour certains usages)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-083](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2023-33-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-04-77.

CE-2023-07-69

Adoption du Règlement RV-2023-33-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M0881 à même une portion de la zone X0884, rue Saindon, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-086](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2023-33-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-04-34.

CE-2023-07-70

Adoption du Règlement RV-2023-33-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustement des limites des zones industrielles I0432, I0436, I0438 et I0439, chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-088](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2023-33-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-04-35.

CE-2023-07-71

Avenant numéro 1 à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 9020-4298 Québec inc. et financement de la dépense additionnelle relative à la participation financière de la Ville (prolongement des rues de l'Estran, du Hunier, de la Corniche et de la Voilerie, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision BP-2023-002](#)

Il est résolu de conclure l'avenant numéro 1 à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 9020-4298 Québec inc., tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision BP-2023-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de financer la dépense additionnelle relative à la participation financière de la Ville pour les travaux supplémentaires visés par cet avenant, au montant maximum de 4 316 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-04.

CE-2023-07-72

Avenant numéro 1 à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec la Société immobilière carrefour Saint-Romuald inc. et financement de la dépense additionnelle relative à la participation financière de la Ville (prolongement de la rue Courchevel, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision BP-2023-006](#)

Il est résolu de conclure l'avenant numéro 1 à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec la Société immobilière carrefour Saint-Romuald inc., tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision BP-2023-006, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de financer la dépense additionnelle relative à la participation financière de la Ville pour les travaux supplémentaires visés par cet avenant au montant maximum de 38 100 \$, à même le règlement RV-2020-20-71.

CE-2023-07-73

Adoption du *Programme particulier de soutien à la rénovation de façades commerciales dans les quartiers historiques*

[Document d'aide à la décision DEV-2023-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le *Programme particulier de soutien à la rénovation de façades commerciales dans les*

quartiers historiques, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-033.

CE-2023-07-74

Aide financière à L' élu dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces*

[Document d'aide à la décision DEV-2023-068](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière au montant maximum de 15 000 \$ à L' élu, dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces*, et d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant, à signer au nom de la Ville l'entente écrite à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière.

CE-2023-07-75

Aide financière à Tambour café dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces*

[Document d'aide à la décision DEV-2023-072](#)

Il est résolu d'accorder à Tambour café une aide financière au montant maximum de 15 000 \$, dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces*, et d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant, à signer au nom de la Ville l'entente écrite à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière.

CE-2023-07-76

Adhésion au regroupement d'achats du ministère de la Cybersécurité et du Numérique et attribution d'un contrat de gré à gré pour l'acquisition du contrat de consommation dans l'environnement *IAAS PAAS Microsoft Azure*

[Document d'aide à la décision APP-2023-165](#)

Il est résolu d'adhérer au regroupement d'achats du ministère de la Cybersécurité et du Numérique et de conclure en conséquence un contrat de gré à gré avec les adjudicataires du regroupement d'achats, notamment *Microsoft*, afin de procéder par l'entremise de ce ministère, à l'acquisition du contrat de consommation dans l'environnement *IAAS PAAS Microsoft Azure*, pour une durée de 36 mois, au montant estimé de 300 000 \$, avant TPS et TVQ, ainsi que de payer à ce ministère les frais de courtage estimés à 6 000 \$, pour une dépense totale estimée à 306 000 \$, avant TPS et TVQ.

Il est également résolu de s'engager à respecter les termes de l'entente et des contrats avec les prestataires retenus par ce ministère, comme si la Ville avait contracté directement avec ces fournisseuses et fournisseurs à qui les contrats sont ou seront adjugés, et de désigner à titre de représentante ou de représentant de la Ville la directrice générale adjointe - services administratifs, le directeur des Technologies de l'information, le directeur adjoint des Technologies de l'information et le directeur de l'Approvisionnement et de les autoriser en conséquence à signer tout document requis par ce ministère et par Microsoft dans le cadre de cette adhésion au regroupement d'achats.

CE-2023-07-77**Modification de la résolution CV-2023-03-34 « Options de renouvellement des contrats d'entretien ménager de divers bâtiments »**[Document d'aide à la décision APP-2023-169](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2023-03-34 « Options de renouvellement des contrats d'entretien ménager de divers bâtiments », par le remplacement à l'alinéa, du montant de « 294 8499,52 \$ » par le montant de « 294 849,52 \$ ».

CE-2023-07-78**Modification de la résolution CV-2023-04-67 « Attribution du contrat pour la réalisation de projets de câblage structuré et de fibres noires »**[Document d'aide à la décision APP-2023-170](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2023-04-67 « Attribution du contrat pour la réalisation de projets de câblage structuré et de fibres noires », par le remplacement à l'alinéa, du montant de « 389 425,50 \$ » par le montant de « 398 425,50 \$ ».

CE-2023-07-79**Modification de la résolution CE-2023-07-17 « Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux regroupant l'augmentation de la capacité du poste de pompage Pintendre et de sa conduite de refoulement ainsi que d'une conduite d'interconnexion d'aqueduc (secteur Pintendre), attribution du contrat et décret de travaux »**[Document d'aide à la décision APP-2023-171](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2023-07-17 « Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux regroupant l'augmentation de la capacité du poste de pompage Pintendre et de sa conduite de refoulement ainsi que d'une conduite d'interconnexion d'aqueduc (secteur Pintendre), attribution du contrat et décret de travaux », par le remplacement au deuxième alinéa, du montant de « 20 468 098,78 \$ » par le montant de « 20 462 098,78 \$ ».

CE-2023-07-80**Attribution du contrat pour la location, l'installation et le soutien technique pour un sentier glacé réfrigéré au quai Paquet et décret de travaux**[Document d'aide à la décision APP-2023-175](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la location, l'installation et le soutien technique pour un sentier glacé réfrigéré au quai Paquet (appel d'offres 2023-50-96), à Synerglaice Canada inc., au prix de 374 758 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-07-81**Régularisation du titre de propriété d'une partie du lot 6 522 509 du**

cadastre du Québec (une partie de l'assiette de la rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver la description technique d'une partie du lot 6 522 509 du cadastre du Québec, correspondant à une partie de l'assiette de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis), et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le troisième alinéa de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, à accomplir les formalités édictées par le cinquième alinéa de cet article et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au sixième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette partie d'assiette de rue.

CE-2023-07-82

Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement (partie des rues des Pionniers, de Saint-Nicolas, Valère-Plante, de Saint-Romuald, Métivier et Berlioz et avenue de la Rotonde)

[Document d'aide à la décision TMD-2023-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2023-025.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues des Pionniers, de Saint-Nicolas (secteur Saint-Nicolas), Valère-Plante (secteur Lévis), de Saint-Romuald (secteur Saint-Romuald), Métivier, Berlioz (secteur Lévis) et de l'avenue de la Rotonde (secteur Charny).

CE-2023-07-83

Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement (partie de la rue Saint-Laurent)

[Document d'aide à la décision TMD-2023-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2023-027.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis).

CE-2023-07-84

Approbation du Règlement no 167.1 modifiant le Règlement no 167 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour l'agrandissement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2023-029-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement no 167.1 modifiant le Règlement no 167 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour l'agrandissement du Centre d'opérations de la Société de

transport de Lévis, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2023-029-R-1.

CE-2023-07-85

Approbation du Règlement no 178 autorisant un emprunt à long terme de 35 000 000\$ pour le financement des études et travaux préparatoires à la construction d'un nouveau garage de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2023-030-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement no 178 autorisant un emprunt à long terme de 35 000 000\$ pour le financement des études et travaux préparatoires à la construction d'un nouveau garage de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2023-030-R-1.

CE-2023-07-86

Approbation du Règlement no 179 autorisant un emprunt à long terme de 20 000 000\$ pour le financement de la conversion du centre opération Saint-Omer vers la propulsion électrique de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2023-031-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement no 179 autorisant un emprunt à long terme de 20 000 000\$ pour le financement de la conversion du centre opération Saint-Omer vers la propulsion électrique de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2023-031-R-1.

CE-2023-07-87

Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 30.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
